

La Bourse de Madrid limite les pertes

L'indice espagnol a fini en baisse de 1,32% hier soir, limitant sa chute au lendemain des élections régionales en Catalogne, les investisseurs ne croyant pas que les indépendantistes puissent mener à bien leur projet de sécession.



Juncker attendu par Valls aujourd'hui

Jean-Claude Juncker, président de la Commission européenne, sera reçu aujourd'hui à Paris par Manuel Valls. Les sujets abordés devraient être, notamment, la situation économique et l'approfondissement de l'Union économique et monétaire. PHOTO AFP



frant « un dialogue sain et démocratique, oui, mais sans liquider la loi ». Mais, malgré ces propos apaisants, la situation catalane ouvre une inconnue. Pour les partis de gauche, l'immobilisme pathologique de Mariano Rajoy a sans doute été pour une grande part dans la montée des revendications nationalistes. « Il a joué à l'autruche et parié que tout allait se tasser, on a vu le résultat », constate Joan Botel-

la, vice-président de l'association fédéralistes de gauche qui défend la réforme de la Constitution et une voie fédérale pour favoriser les autonomies régionales.

À trois mois des élections législatives espagnoles attendues en décembre, il y a fort à parier que l'actuel gouvernement ne prendra aucune décision sur le sujet. Ce sera donc au prochain de résoudre l'épineux problème catalan.

Rajoy défend l'unité du pays

Le chef du gouvernement espagnol, Mariano Rajoy, s'est dit prêt hier au « dialogue », au lendemain de la victoire électorale des indépendantistes en Catalogne, mais toujours dans le cadre de la Constitution.

« Je suis prêt à écouter et à parler, mais en aucune façon à liquider la loi » et « je ne vais parler ni de l'unité de l'Espagne ni de la souveraineté », a-t-il souligné dans sa première déclaration.

En Catalogne, « les prétentions de quelques-uns étaient et restent en dehors de la loi, mais en plus maintenant, il a été démontré qu'ils n'ont pas l'appui de la majorité des citoyens », a-t-il affirmé.

« Si quelqu'un prétend liquider la souveraineté nationale ou l'unité nationale, qu'il le dise, moi je suis prêt à parler du reste », a dit Mariano Rajoy, qui n'a pas dialogué, depuis plus d'un an, avec le président sortant de la Catalogne, l'indépendantiste Artur Mas. « Nous pouvons trouver un ac-

cord important sur quelques sujets. Probablement, sur d'autres questions, ce sera plus difficile, mais évidemment, je n'irai jamais contre ce que dit la loi. » Il faisait référence au cadre posé par la Constitution de 1978 qui stipule que « l'Espagne a pour fondement l'unité indissoluble de la Nation espagnole ».

« Avec la même résolution que je propose cette collaboration, j'affirme aujourd'hui que le gouvernement de l'Espagne continuera de veiller au respect de l'État de droit, de l'égalité entre tous les Espagnols et des droits et libertés de tous », a-t-il conclu.

À Bruxelles, la Commission européenne a refusé de commenter les résultats de dimanche soir, soulignant que c'était « une question intérieure pour l'Espagne ». L'exécutif bruxellois estime de longue date que la sécession d'une région faisant jusqu'alors partie d'un État membre de l'Union européenne entraînerait automatiquement sa sortie du bloc constitué de 28 pays.

Après l'arbitrage truqué, Tapie revient motivé devant les juges

VENTE D'ADIDAS
La cour d'appel de Paris rouvre le dossier aujourd'hui. L'homme d'affaires réclame 1 milliard d'euros

Au regard de la procédure judiciaire qui s'étire comme une nuit polaire, ce seront peut-être les descendants de Bernard Tapie qui solderont un jour le contentieux opposant leur père, aujourd'hui âgé de 72 ans, au Consortium de réalisation (CDR), la structure « poubelle » chargée par l'État de liquider les actifs du Crédit lyonnais. Dans les années 90, cette banque publique avait fondu les plombs en laissant au contribuable le soin d'éponger un passif supérieur à 15 milliards d'euros.

Bernard Tapie ne demande rien de plus à la justice que d'ajouter un « petit » milliard d'euros à l'ardoise. Le prix, selon lui, du préjudice subi du fait des agissements de l'établissement dont le soutien ne lui avait pourtant jamais fait défaut à l'époque où il rachetait des canards boiteux. Aujourd'hui, la cour d'appel de Paris rouvrira le dossier de la vente d'Adidas, l'équipementier sportif que l'homme d'affaires avait demandé au Crédit lyonnais de vendre au moment où il intégrait le gouvernement socialiste de Pierre Bérégovoy en 1992.

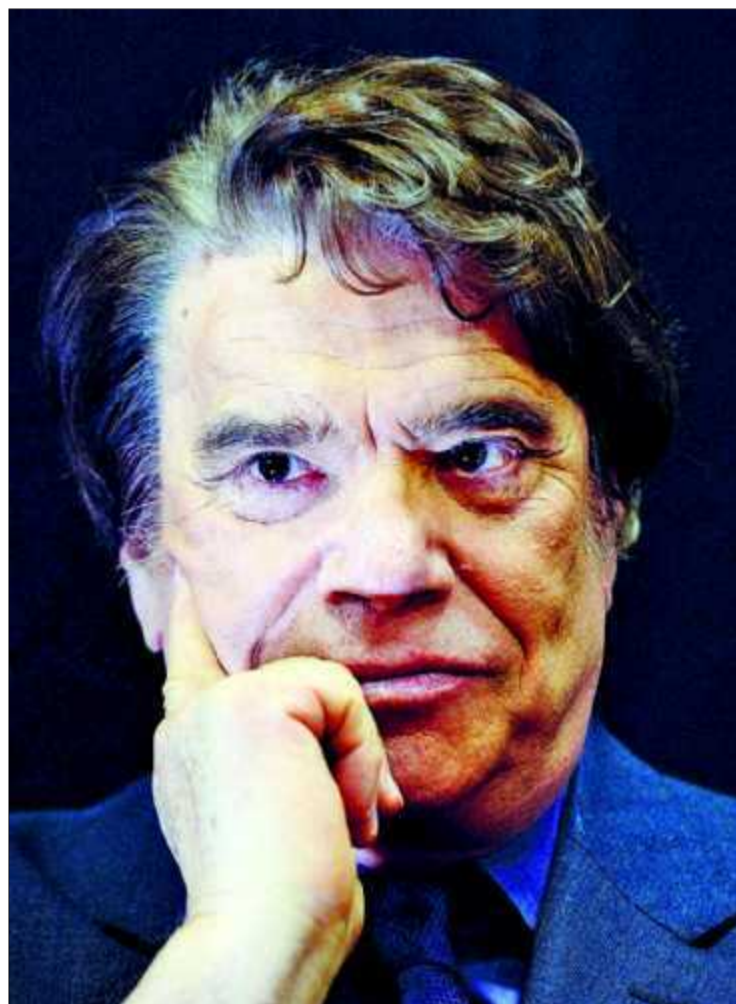
« Le Lyonnais m'a volé »

Le prix de cession avait été fixé à 317 millions. Resté actionnaire minoritaire, le Crédit lyonnais avait financé l'arrivée dans le capital à hauteur de 15 % du repreneur Robert Louis-Dreyfus mais aussi les 35 % détenus par deux fonds d'investissements logés dans des paradis fiscaux et proche de banques anglo-saxonnes. Le Lyonnais leur avait avancé les fonds à un taux ridiculement bas en imposant ses conditions. En cas d'échec, ils n'avaient rien à rembourser. Mais si Adidas se redressait, ils devaient abandonner au Lyonnais les deux tiers de leur plus-value.

C'est ce qui s'est passé, et beaucoup plus rapidement que prévu. Fin 1994, Robert Louis-Dreyfus, qui a obtenu des actionnaires une promesse unilatérale de vente de leurs participations, lève l'option d'achat et s'empare de la firme aux trois bandes pour 679 millions d'euros.

L'année suivante, l'action Adidas est introduite en Bourse à un cours qui valorise le groupe à 1,67 milliard d'euros. Plus de cinq fois le prix de vente initial. Le Crédit lyonnais m'a volé », clame l'ancien ministre de François Mitterrand depuis plus de vingt ans. Il revendique une part de cette formidable plus-value qui lui a filé sous le nez comme une rame de TGV.

Le débat se résume à une question assez simple : le Crédit lyonnais l'a-t-il informé du montage concocté ? En 2005, la cour d'appel de Paris avait répondu par la négative et con-



Accompagné d'un nouvel avocat, Bernard Tapie fait grimper la note du préjudice qu'il estime avoir subi. PHOTO AFP

Il n'a pas rendu les 403 millions

La justice ordinaire reprend donc son cours après l'annulation au mois de février dernier de l'arbitrage privé qui avait permis à Bernard Tapie d'empocher 403 millions d'euros. L'un des trois arbitres, celui qu'il avait désigné, avait dissimulé ses liens passés avec son avocat M^e Maurice Lantourne mais aussi conduit la réflexion de manière univoque de façon à favoriser ses intérêts. Bernard Tapie, M^e Maurice Lan-

tourne, Pierre Estoup – un des trois juges arbitres –, Stéphane Richard – l'ancien directeur de cabinet de la ministre de l'Économie, Christine Lagarde – ainsi que les anciens responsables des structures chargées de gérer le passif du Crédit lyonnais sont mis en examen dans ce dossier pour « escroquerie en bande organisée ». Mais pour l'instant, Bernard Tapie n'a toujours pas restitué à l'État les 403 millions.

damné le CDR à lui verser 135 millions d'euros de dommages-intérêts pour réparer la déloyauté de l'établissement. Mais un an plus tard, la Cour de cassation annulait la décision au motif qu'un banquier « est toujours libre de proposer ou de consentir un crédit quelle qu'en soit la forme ainsi que de s'abstenir ou de refuser de le faire ».

Nouveaux documents

L'horizon semblait alors singulièrement bouché pour l'ancien ministre. Jusqu'à ce que Nicolas Sarkozy arrive à l'Élysée et interrompe le cours normal de la justice en ordonnant aux services de l'État d'opter pour un arbitrage privé. On sait désormais qu'il a été truqué (lire ci-dessus). Mais entre-temps, Bernard Tapie a empoché 403 millions, dont 45 millions, alloués au titre du préjudice moral, qui laissent pantois les juristes.

M^e Emmanuel Gaillard, son nouvel avocat, demande davantage en-

core en brandissant des documents inédits : le témoignage d'un financier américain mandaté par le Lyonnais pour créer des sociétés offshore dans les paradis fiscaux, une note du parquet de Paris en date de 2004 affirmant que le Lyonnais a entièrement financé le rachat d'Adidas via des faux nez et une note d'honoraires de 450 000 euros réglée par le Lyonnais à Gilberte Beaux, la femme de confiance de Bernard Tapie.

Est-ce la preuve qu'elle a été payée pour le persuader de céder Adidas, comme le soutient désormais M^e Gaillard ? Aujourd'hui comme hier, les pièces sont sujettes à interprétation. Mais, aussi vive soit-elle, la controverse ne fera sans doute pas oublier aux juges que Bernard Tapie n'a jamais joué avec son argent ! Ce n'est pas avec ses deniers qu'il avait acheté Adidas mais avec ceux de la collectivité prêtés par la banque publique.

Dominique Richard